



Genève, le 26 septembre 2017
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Genève baisse de 29% sa consommation d'énergie fossile : la politique énergétique porte ses fruits

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), a présenté un bilan 2016 très encourageant de la politique énergétique menée par l'Etat de Genève. Il a notamment relevé l'important travail d'impulsion et d'accompagnement de l'office cantonal de l'énergie pour fédérer tous les acteurs impliqués dans la transition énergétique. En effet, avec une consommation d'électricité et thermique en baisse, une augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables, la multiplication des partenariats et des projets novateurs, M. Hodgers confirme que « le canton de Genève est en bonne voie pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixés, en adéquation avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, à savoir une société à 2000 watts sans nucléaire. »

Le canton de Genève est engagé dans la transition énergétique dans le but d'atteindre la société à 2000 watts, sans recours à l'énergie nucléaire. Cette volonté a été réaffirmée par le Grand Conseil, qui a voté la conception générale de l'énergie (CGE) en septembre 2015. L'office cantonal de l'énergie (OCEN) du DALE est chargé de mettre en œuvre cette transition, qui comprend plusieurs axes : la diminution de la consommation d'énergie électrique et thermique, la planification énergétique territoriale, la valorisation des ressources renouvelables et locales, l'encouragement de partenariats, mais aussi un volet plus administratif avec l'octroi de subventions, la délivrance de préavis et les contrôles.

Baisse de la consommation énergétique

Tous usages confondus (thermique, électrique et carburant), la société à 2000 watts vise à long terme à diviser par trois la consommation énergétique globale et à développer les énergies renouvelables pour couvrir trois quarts des besoins.

Energie thermique

En matière d'énergie thermique fossile, l'objectif du canton, en adéquation avec celui de la Confédération, est une baisse de 29% d'ici 2020 de la consommation de ce type d'énergie par habitant (base 2000). Cet objectif est déjà atteint, puisque l'on atteint -29,3% en 2016 (contre -16,4% en 2010). En 2035, on vise une baisse de 53%.

Cette évolution positive s'explique par la mise en place de mesures à la fois contraignantes : l'obligation d'assainir les bâtiments les moins performants, l'assainissement des simples vitrages, l'obligation d'efficacité des grands consommateurs ainsi que la performance énergétique des nouveaux bâtiments, mais aussi volontaires, encouragées notamment grâce

aux subventions du canton et du Programme bâtiments de la Confédération.

Electricité

L'objectif contenu dans la conception générale de l'énergie de diminuer de 2% la consommation l'électricité par habitant d'ici 2020 (base 2000) est déjà largement atteint. Après une hausse constante de la consommation par habitant entre 2000 et 2010 (+4,6% en 2010), celle-ci n'a cessé de baisser, pour atteindre -6,8% en 2016 (-4,6% en Suisse). Cette baisse s'explique, d'une part, par les mesures concrètes de politique énergétique comme les obligations d'efficacité faites aux grands consommateurs ou le programme eco21, mené en partenariat avec les Services industriels de Genève (SIG) et, d'autre part, par un ralentissement de la croissance économique et l'augmentation de la population. A noter que la consommation d'électricité de l'ensemble du canton a baissé de 5% entre 2010 et 2016, malgré une augmentation de la population de 7%.

La planification : réseaux, partenariats et projets pilotes

Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, l'administration met en place toute une série de projets et mesures concrètes.

Planification énergétique territoriale

Tous les projets d'aménagement du territoire en cours s'appuient sur des concepts énergétiques territoriaux (CET). Ces derniers visent notamment à organiser les interactions entre les acteurs d'un même territoire et à satisfaire les besoins énergétiques du périmètre visé en accord avec la politique énergétique cantonale. En 2016, douze CET ont été suivis et validés par l'OCEN pour des secteurs présentant des potentiels de valorisation d'énergies renouvelables locales.

En 2016, l'OCEN a aussi travaillé en étroite collaboration avec huit communes (Bardonnex, Collex-Bossy, Meyrin, Satigny, Thônex, Vandœuvres, Vernier et Versoix) pour les aider dans la révision de leur stratégie énergétique. L'office apporte un soutien aux communes pour qu'elles développent des synergies à plus large échelle, avec leurs communes voisines et en connexion avec les grands projets d'aménagement du territoire.

Réseaux thermiques

L'OCEN œuvre pour développer les réseaux thermiques, qui permettent de mutualiser la demande d'énergie, de diminuer le nombre d'installations et de rendre plus largement accessibles les énergies renouvelables. En 2016, 28 nouveaux raccordements ont ainsi été mis en fonction. A ce jour, environ 60'000 ménages sont alimentés par les réseaux thermiques, ce qui représente 88 km de chauffage à distance (CAD) et 38 km de froid à distance (FAD).

Des partenariats et des opérations-pilotes

Afin d'atteindre les objectifs cantonaux tout en réduisant les contraintes administratives et les coûts, l'OCEN a engagé en 2016 pas moins de dix partenariats avec des grands consommateurs, des acteurs du secteur de l'hôtellerie et des propriétaires de parc immobilier. L'office a par ailleurs dû contraindre 51 grands consommateurs à entreprendre un audit de leur consommation énergétique.

L'opération-pilote d'assainissement des bâtiments locatifs de la cité d'Onex (« Onex-rénove ») a permis de déclencher en 2016 le processus de rénovation énergétique globale de cinquante allées de bâtiments de logement sur les 273 allées concernées. Grâce aux apports d'un

dispositif participatif, quatre workshops ont été organisés par l'OCEN avec les propriétaires pour leur fournir des conseils personnalisés et leur permettre d'affiner leurs projets.

En outre, une étroite collaboration entre l'OCEN, les Services industriels de Genève (SIG) et la commune de Bernex, a permis de mettre en place le programme « Sortir du mazout » qui accompagne les propriétaires souhaitant changer de chaudière.

Subventions, préavis et contrôles

En plus de la planification et des projets visant à favoriser les énergies de réseaux et les partenariats, l'OCEN agit comme organe facilitateur et régulateur de la politique énergétique. Il octroie des subventions, délivre des préavis et sanctionne en cas de non-respect des normes législatives.

Subventions

En 2016, l'office a traité 292 demandes destinées à l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques. Il a délivré 261 décisions : 131 relatives à des demandes de subventions, pour un montant avoisinant les 9,5 millions de francs (issus du programme cantonal), et 130 concernant des isolations de l'enveloppe pour 3,3 millions, via le Programme bâtiments de la Confédération. Il en découle des économies d'énergie (thermique, électrique et carburant) estimées à environ 200'000 mégawattheures (MWh) en 2016.

Service préavis et audits

Durant l'année 2016, l'OCEN a produit 1250 préavis dans le cadre de requêtes en autorisation de construire et a délivré 97 autorisations pour des installations techniques. Il a aussi reçu et traité les rapports d'audit de 81 propriétaires de bâtiments dont l'indice de chaleur (IDC) était élevé (supérieur à 800 MJ/m²/an en 2015). L'an dernier, 95% de propriétaires de bâtiments de plus de cinq logements et de bâtiments ayant une autre affectation ont rempli leur obligation de transmettre leur IDC.

Contrôles

L'OCEN a pour mission de contrôler le respect des prescriptions énergétiques dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments ainsi que lors de modification ou de remplacement d'installations techniques soumises à autorisation. En 2016, il a effectué 162 contrôles, avec un taux de conformité de 61% (99 conformes et 63 non conformes), et délivré 67 amendes, pour un montant avoisinant les 160'000 francs (au 1er juin 2016). Ces contrôles concernaient essentiellement les embrasures de façade et les installations de climatisation.

[Dossier de presse](#)

Pour tout complément d'information :

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe responsable de la communication, DALE, T 022 546 60 47 ou 076 304 20 66.